

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 02/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151127-lmc189409-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 novembre 2015

POLITIQUE B08 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

RAPPORT D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE "YVELINES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT" POUR LA PÉRIODE 2015-2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 23 mars 2007 créant la politique « Yvelines, partenaires du développement »,

Vu la délibération du Conseil général du 8 juillet 2011 « Yvelines, partenaires du développement – un point d'étape »,

Vu la délibération du Conseil général du 10 octobre 2014 relative à l'adhésion du Département des Yvelines au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport d'orientation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » pour la période 2015-2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que les attributions consultatives de la Commission coopération internationale (pilotage des accords de coopération décentralisée, supervision des activités d'Yvelines coopération internationale et développement) sont reconduites pour la période 2015-2020.